Ecrit par Echo du Mardi le 12 août 2022

M. CRAMOTTE/Mme AYBAR

Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 01 novembre 2026
Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 12 août 2022 sous réserves d'incidents

Aux termes d'un acte reçu en date du 26.07.2022 par Me Patrick MARTINEL , notaire associé au sein de la SCP « Patrick MARTINEL, Cathy SASSO et Laurent GIGOI », notaires associés » titulaire de deux offices notariaux à AVIGNON (84) 6 rue Viala et à Les Angles .
M Marc Yves Maurice CRAMOTTE et **Mme Martine Yvonne AYBAR** demeurant ensemble à le PONTET (84130) 10 rue Auguste Rodin
A cédé à la société dénommée **TABAC DE FARGUES** Société en non collectif dont le siège social est à le PONTET (84130) 19 bis avenue Guillaume de Fargis RCS AVIGNON 914 452 842
Un fonds de commerce de bimbeloterie articles cadeaux articles de pêche et fumeurs confiserie , boissons à emporter auquel est adjoint la gérance d'un débit de tabac numéro 8400294T, un contrat loto de la française des jeux connu sous le nom TABAC DE FARGUES pour lequel M Marc CROMATTE est immatriculé au RCS d'AVIGNON sous le numéro 515 258 325
Le cessionnaire est propriétaire du fonds cédé à compter du 26.07.2022 et en la la jouissance par la prise de possession réelle et effective à compter du 1er août 2022.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de cinq cent mille euros (500 000.00 euros) s'appliquant :
– aux éléments incorporels pour 476 149 euros
– au matériel pour 23 851.00 euros
les oppositions seront reçues en l'office de la SCP MARTINEL SASSO GIGOI 6 rue Viala 84000 AVIGNON dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales

3954372

Publié le 12/08/2022

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 12 août 2022